

Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 25 juin 2018 à 20h30

Date de la convocation : 18 juin 2018

Présents : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, FRAYSSE Nicole, CAZAL Bertrand, ALBOUY Laetitia, DELMAS Claudine, GARCIA Dominique, SIRMAIN Florian.

Absents : DE LA ROCQUE Claudine, GAYRAUD Vincent, LACOMBE Christophe, NOWITZKI Vanessa, RIGAL Adrian, ROUZIERES Guy.

Opération Bourg Centre, intervention de Mr BLONDIN du cabinet Pronaos

Mr Le Maire rappelle qu'à la demande des élus, Mr BLONDIN, représentant le cabinet d'architecture Pronaos en charge du projet « Bourg Centre » a été invité à venir présenter les dernières ébauches concernant l'aménagement du centre du village de Clairvaux. Après présentation des esquisses de plans par Mr BLONDIN, les élus pointent l'aménagement prévu place du Mançois.

La consultation des entreprises sera lancée, dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrages faite à la communauté de communes Conques Marcillac, conformément au projet présenté par le cabinet Pronaos. Certains ajustements resteront possibles lors de la mise en œuvre. En fonction du résultat de l'appel d'offre, certains travaux pourront être ajournés. En tout état de cause, il a été émis le souhait de réaliser en priorité la liaison piétonne reliant la place de l'école et la salle communale de l'Ady.

Extension de la salle des fêtes et aménagement du terrain multisports : nouveau plan de financement dans le cadre de la DETR 2018 et demande d'aide au conseil départemental 12

Suite aux notifications transmises par les services préfectoraux dans le cadre de la DETR 2018 et faisant état de taux inférieurs, M. le Maire indique qu'il convient d'adapter le plan de financement des projets concernés, à savoir l'aménagement du terrain multisports au lieu-dit Les Prades et l'extension de la salle des fêtes de l'Ady à Clairvaux. Il propose de nouveaux plans de financement incluant une participation financière du conseil départemental de l'Aveyron.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions.

Subventions 2018 attribuées aux associations

M. Le Maire rappelle les modalités d'attributions des subventions accordées aux associations et notamment aux associations sportives qui bénéficient d'une aide de 15 euros par adulte cumulé avec un forfait de 120 euros. La commission finances propose d'accorder une aide supplémentaire à l'association La Grappe Sportive, organisatrice, chaque année, de la randonnée VTT lors de la journée du patrimoine ainsi qu'au Foyer de Bruéjoux pour l'organisation du trail « Le Tassou Tour ».

Le conseil municipal valide à l'unanimité les attributions comme indiquées ci-dessous :

<i>Association</i>	<i>Montant</i>	<i>Association</i>	<i>Montant</i>
Basket Vallon	240.00	La Prévention Routière	30.00
Comité des Fêtes Clairvaux	300.00	Sapeurs Pompiers Marcillac	110.00
Conseil Parents Elèves	664.00	Association « T'Ady Quoi »	250.00
CUMA Clairvaux	527.00	Volley Club Vallon Causse	120.00
Foot Vallon	180.00	La Grappe Sportive	370.00
Foyer Rural Bruéjoux	550.00	Tennis Vallon	120.00
Hand Vallon	200.00	Société Chasse Clairvaux Bru	150.00

Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail des agents communaux intervenant à l'école

M. Le Maire rappelle que la semaine des 4 jours ayant été actée pour la rentrée 2018, la durée hebdomadaire du temps de travail des 3 agents communaux intervenant à l'école n'est plus adaptée aux besoins. Après avoir rencontré par deux fois les agents concernés et accord entre les deux parties, il a été convenu de réduire le temps de travail de chaque agent et de maintenir une durée hebdomadaire de 28h par semaine. Un nouvel aménagement des emplois du temps et des tâches confiées a été établi et validé par les agents (gestion de la salle des fêtes de l'Ady, nettoyage quotidien de la salle de motricité, présence supplémentaire avec les enseignements en charge des classes de maternelle).

Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification de la durée hebdomadaire du temps de travail de ces agents.

Tarif cantine scolaire pour la rentrée 2018/2019

M. le Maire propose de maintenir le prix du repas de la cantine pour la rentrée 2018/2019 : 3.25 euros pour le tarif élève et 3.65 euros pour le tarif adulte.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le maintien des tarifs pour les repas à la cantine scolaire.

Informations diverses

- A la suite de la remarque des élus du conseil municipal des enfants, Monsieur le Maire présente un devis concernant la pose de filets pare-ballons autour du terrain multisports situé au lieu-dit Les Prades. Proposé par la société Tennis Quick celui-ci s'élève à la somme de 3282 euros TTC (2735 euros HT).

Le conseil municipal valide à l'unanimité la pose des filets pare-ballons.

- Mme GUILLET, 1^{ère} adjointe, explique que la collectivité pourrait procéder au recrutement d'un agent, dès le 1^{er} septembre 2018, dans le cadre du parcours emploi compétence (PEC) pour seconder les agents techniques et compléter le temps partiel d'un des agents. La collectivité pourrait bénéficier d'une aide à hauteur de

60 % sur la base de 20h/semaine pour une durée de 12 mois et une exonération des charges patronales. Elle indique qu'une convention doit être signée entre la collectivité, l'organisme en charge de la mise en place du PEC et l'agent.

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à signer la convention qui interviendrait pour finaliser le recrutement.